

## GARDERIE COMMUNALE

Nous vous rappelons que la garderie est ouverte pour les enfants dont les parents travaillent ;

Pour l'année scolaire 18-19, la garderie sera ouverte les jours de classe de

**7h15 à 8h15 – 0.50€** quelque soit l'heure d'arrivée

et le soir après la classe de

**16h30-17h00 : Gratuité**

**17h00-18h30 : 0,50 €**

Veillez remplir et remettre le bulletin ci-joint aux employées communales chargées du fonctionnement de la garderie (Natacha ou Cathy), à rendre obligatoirement pour éviter tout souci en cours d'année.

Après 18h30, les enfants attendront sur le trottoir face à l'école, et la responsabilité de la Commune est totalement dérogée.

**RAPPEL, à 8h35 et 13h20, votre enfant doit impérativement attendre l'arrivée de l'enseignant pour pénétrer dans l'enceinte de l'école. En aucun cas, la commune ne sera responsable si cette consigne n'est pas respectée.**

## CANTINE

La cantine fonctionnera chaque midi au prix journalier de **3,50** Euros ;

Les repas sont réglés mensuellement à l'avance en Mairie d'Yzengremer. Pour la cantine de septembre, inscriptions avant le 09 août, impératif, aucune inscription ne sera prise à l'école.

La fiche d'inscription et le règlement du restaurant scolaire sont à retirer en mairie d'Yzengremer (Mardi – Vendredi : 16h00 - 18h30).

Nous vous rappelons que **la garderie et la cantine** sont régies par la commune en partenariat avec l'école horticole ; en cas de problèmes ou de remarques, **veuillez-vous adresser en MAIRIE** (03.22.30.04.96)

---

## GARDERIE COMMUNALE (à rendre en Mairie – Impératif)

Je soussigné .....  
parent(s) du ou des enfants .....  
reconnait avoir pris connaissance de la tarification de la garderie.

Adresse Mail :

Signature